



Règlements du concours de composition chorale de L'ENSEMBLE VOCAL POLYMNIE

L'Ensemble vocal Polymnie (EVP) organise pour la première fois un concours de composition qui a pour but d'encourager la composition de nouvelles œuvres chorales et d'offrir à de jeunes compositeurs (groupe d'âge de 35 ans et moins) l'opportunité de voir leur création interprétée par un ensemble semi-professionnel lors d'un concert public.

1. Conditions d'admission

- 1.1 Le concours est ouvert aux jeunes compositeurs dont la demeure principale est située sur le territoire de la province du Québec.
- 1.2 La participation au concours est anonyme.
- 1.3 L'œuvre présentée doit être de composition récente. Indiquer sur la première page, le pseudonyme utilisé et la date de composition.
- 1.4 Les compositeurs désireux de participer au concours doivent en aviser l'Ensemble vocal Polymnie au plus tard le **1^{er} décembre 2011**, soit par courriel (e.v.p@polymnie.qc.ca), soit par la poste (Centre culturel Jacques-Ferron situé au 100, rue Saint Laurent Ouest, Longueuil (Québec) J4H 1M1).
- 1.5 Les membres de l'Ensemble vocal Polymnie ne peuvent participer au concours.

2. Données techniques

- 2.1 L'œuvre primée sera interprétée par l'Ensemble vocal Polymnie lors de son concert du 9 juin 2012 à la cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil.

- 2.2 Ne pas soumettre d'enregistrement de l'œuvre créée. Par contre, le lauréat du concours devra s'engager à fournir des documents audio ou midi si l'EVP le juge nécessaire.
- 2.3 La durée de l'œuvre présentée ne doit pas être supérieure à **10 minutes**.
- 2.4 Les œuvres ne respectant pas les règlements du concours ne seront pas présentées au jury.

3. Description de l'œuvre

- 3.1 Le candidat doit mettre en musique le **texte du Psaume 150**.
- 3.2 Le texte utilisé peut être la version française ou latine du texte.
- 3.3 Ces versions seront fournies au candidat au moment de son inscription au concours.
- 3.4 L'œuvre est destinée à un chœur mixte de 70 voix.
- 3.5 L'œuvre doit être écrite pour un chœur à quatre voix (SATB) et ne jamais dépasser huit voix (SSAATTBB).
- 3.6 L'œuvre peut être soit « a cappella », soit prévue avec accompagnement de piano.
- 3.7 Les tessitures habituelles des voix de choristes amateurs doivent être respectées.

4. Modalités d'envoi

- 4.1 Les partitions seront envoyées en quatre exemplaires.
- 4.2 Les quatre manuscrits ne doivent porter aucun nom, ni aucune signature, mais être identifiés par un *pseudonyme*.
- 4.3 Chaque envoi doit comprendre également une enveloppe fermée et identifiée du même pseudonyme renfermant le nom véritable et les coordonnées du participant.
- 4.4 L'envoi doit parvenir **avant le 31 janvier 2012** (le sceau postal faisant foi) à l'adresse suivante :

Ensemble vocal Polymnie
Objet : Concours de composition
Centre culturel Jacques-Ferron
100, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec) J4H 1M1

5. Jury

- 5.1 Le jury du concours est constitué de musiciens et de compositeurs reconnus professionnellement dont :
- Louis LAVIGUEUR, directeur artistique et chef de l'Ensemble vocal Polymnie, professeur au Conservatoire de musique de Montréal
 - Deux autres personnes renommées dans le domaine de la composition musicale ou du chant choral

6. Prix

- 6.1 Premier prix -Le récipiendaire recevra une bourse de 1 000 \$ offerte par l'EVP.
- 6.2 Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de Premier prix.
- 6.3 Les décisions du jury sont sans appel.

7. Proclamation des résultats

- 7.1 Les résultats seront communiqués par écrit à tous les participants (courriel ou poste) au plus tard le 15 mars 2012.
- 7.2 Un communiqué de presse annoncera les décisions du jury.

8. Exécution de l'œuvre

- 8.1 Le compositeur ayant obtenu le Premier prix permettra aux organisateurs de photocopier l'oeuvre pour les choristes de l'EVP.
- 8.2 L'oeuvre ayant obtenu le Premier prix sera exécutée en première par l'Ensemble vocal Polymnie lors du concert du 9 juin 2012.

9. Conservation des œuvres

- 9.1 Un exemplaire des partitions soumises reste en possession de l'Ensemble vocal Polymnie de Longueuil. Le compositeur qui désire recevoir les trois autres copies devra fournir une enveloppe suffisamment affranchie libellée à son adresse.
- 9.2 Les partitions pourront être consultées par les personnes intéressées mais elles ne seront utilisées ou copiées qu'avec l'accord du compositeur.

10. Acceptation des conditions

- 10.1 En participant au Concours, les compositeurs en acceptent toutes les conditions.